

UNE CITOYENNETE AUX MULTIPLES VISAGES TERRITORIAUX

La recherche a été mise en œuvre conjointement par un laboratoire de recherche, Migrinter à Poitiers et une ONG intervenant en matière de développement et d'ingénierie sociale, le GRDR (Migration, Citoyenneté, Développement), dont le siège est à Montreuil. Le principal objet de cette recherche porte donc sur les associations de migrants et de jeunes d'ascendance immigrée, leurs actions ainsi que les modes d'intervention mis en œuvre en leur direction par les opérateurs privés et les pouvoirs publics, Etat et Collectivités Territoriales dans les territoires pour lesquels ils s'impliquent, en France comme dans le bassin du fleuve Sénégal, leur région d'origine. L'étude a été menée à partir d'un corpus composé d'entretiens, d'observation participante, de discussions collectives, d'analyse de documents d'archive auprès des partenaires (leaders associatifs en migration et de retour) et salariés du GRDR, opérateur d'appui des associations dans leurs dynamiques de développement local et d'insertion en France, au Mali, au Sénégal, en Mauritanie et en Guinée Bissau.

Cette recherche s'inscrit dans les travaux actuels menés sur les migrations internationales. qui considèrent les migrants comme des acteurs, ils ne subissent pas leur migration, mais interagissent là où ils vivent en puisant dans des ressources ; et notamment celles que procurent les circulations entre les différents lieux de vie qu'ils pratiquent.

A l'origine, c'est-à-dire durant la période 1960-1970, cette migration était principalement constituée de paysans originaires des campagnes du Sud venus s'installer dans des villes du Nord pour pallier au manque de main-d'œuvre et devenir ouvriers des industries et du BTP. Suite à la fermeture des frontières en 1974, à une migration temporaire de travail se substitue une migration de peuplement ayant pour corollaire, le regroupement familial et les naissances des enfants en France, renforçant ainsi le caractère urbain de leur installation. L'engagement associatif est en direction des régions d'origine (au Sud, principalement des villages sahéliens), mais aussi plus récemment dans les zones d'installation au Nord (les quartiers et cités). En effet depuis bientôt 50 ans, ces personnes absentes de leur village d'origine, ont financé des projets de nature les plus diverses : des groupements, coopératives ou magasins d'achats, des banques de céréales, des dispensaires ou des cases de santé, elles ont permis la construction d'écoles, des périmètres irrigués ou des jardins maraîchers. Ces populations ont aussi investi collectivement dans l'amélioration des systèmes de communication (radios rurales, téléphonies satellitaires). Elles ont plus récemment aussi lié leurs interrogations en matière d'insertion en France sous « la pression » des enfants nés et ou vivant en France à celle d'un développement local de leur village d'origine ou de celui de leur(s) parent(s).

L'engagement des associations issues de la migration subsaharienne produit de la "citoyenneté active", dont les formes d'expression ne sont pas conditionnées au statut juridique mais relèvent de l'engagement des initiatives multiples permettant l'échange, le dialogue, le lien social voire la coopération notamment sous des formes locales. Cette citoyenneté n'en demeure pas moins "extraordinaire" par son caractère transnational et par ses croisements, télescopages et interactions avec d'autres formes de citoyenneté, d'autres configurations territoriales, notamment urbaine. Cette citoyenneté urbaine entre alors en tension avec des appartenances à un monde rural quitté mais jamais abandonné.

Le migrant international est considéré comme un acteur dans sa volonté de mobilité. Cette volonté de mobilité n'est ni "subie", ni "choisie", elle est faite de multiples déterminants qui constituent le projet migratoire dont les objectifs évoluent au fil du temps en fonction des "possibles" mais aussi des contraintes. Pour répondre aux propos des différents interlocuteurs au Nord dans les cités ou quartiers de la région parisienne, au Sud et principalement au Mali et en Mauritanie, au cœur du "pays" historique des Soninké, ces projets des migrants traduisent des engagements pour un "mieux être". Ils se plaisent à

signifier qu'ils sont actifs pour assurer le développement de leurs lieux de vie, comme si leur origine africaine et leur séjour prolongé en France les poussaient sur ce terrain des paradigmes occidentaux dont l'ouvrage de Gilbert Rist publié en 1996 « *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* » donne une illustration. Ainsi la migration est vécue comme un investissement que le migrant a la charge de rentabiliser. Difficile dans ces conditions d'échapper aux transferts de fonds, reflets de contraintes autant que de volonté personnelle. Les avantages acquis en migration ne sont donc pas uniquement personnels, ils sont redistribués afin de pouvoir s'acquitter de la dette et ne pas être oublié des siens malgré l'absence physique.

Une des particularités des migrations internationales est d'inscrire ceux qui les pratiquent dans des lieux discontinus mais irrémédiablement interconnectés. La dichotomie entre émigré/immigré, pays de départ/pays d'arrivée devient dépassée au fil des propos et des mots pour dire les migrations internationales. Chaque migrant se fabrique *son* espace migratoire personnel. A la fois unique tout en se rattachant à une construction sociale, comme une obligation pour survivre et vivre là où le migrant s'installe définitivement ou provisoirement. Chaque migrant se construit ses conditions spatiales d'existence et cherche à composer avec elles : entre la chambre exiguë et partagée en foyer de travailleur en région parisienne et la nouvelle maison à étages construite au village, se manifeste une forme de pluri-appartenance mêlant urbain et rural. Pour les migrants, le lieu de vie en France ne peut être cantonné à un cadre de localisation mais permet la mise en place d'un processus de construction de ressources (partenariales, financières, idéelles, matérielles...) qui seront ensuite mobilisées dans les actions dites de "co-développement".

Cette recherche dépasse l'idée selon laquelle l'ancrage territorial en tant que communauté de destin entre la population et son territoire s'opposerait à la mobilité. Même si l'ancrage territorial quand il devient une contrainte peut produire "une assignation à résidence", ancrage et mobilité ne sont pas pour autant antinomiques. La réversibilité de l'engagement territorial permet justement de dissocier les trajectoires individuelles et collectives des devenirs des territoires. C'est bien en s'impliquant dans les actions sociales des collectivités territoriales du Nord, que certains migrants ont réussi des opérations de coopération entre territoires du Nord et du Sud. C'est à partir d'une idée forte : "nous voulons nous intégrer ici pour mieux aider là-bas" que les ateliers de l'intégration des Africains d'Aubervilliers auxquels vont participer plus d'une vingtaine d'associations de ressortissants d'Afrique de l'ouest mais aussi d'Afrique centrale et des Comores ont vu le jour. Des ateliers de discussions établissent des diagnostics sociaux en associant des techniciens des services municipaux, des leaders associatifs et des élus. De ces rencontres et interventions de migrants dans les écoles, du partage des connaissances des cultures est née la coopération décentralisée entre Aubervilliers et Bouilly en Mauritanie.

Ces formes de liens, de gestion des distances spatiales et symboliques ont été représentées en empruntant à la fois à la géométrie et à la grammaire, projetées dans le plan et dans les systèmes syntaxiques. Elles se déclinent en *translation*, *conjonction* et *élargissement*. Dans chacune de ces configurations, les échelles s'entremêlent, du local à l'international, en passant par le national qui malgré tout demeure problématique. Cette "citoyenneté" est donc à des échelles multiples, tout comme celles des identités. Les discours des primo-arrivants à ce sujet semblent en effet être autant de processus thérapeutiques pour élaborer le deuil et ou faire preuve de résilience : dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de faire l'autopsie de la "coupure", de la "rupture" et de formaliser soit le déchirement soit la recombinaison de leur espace migratoire. L'engagement personnel dans des actions collectives est aussi une forme de thérapie pour relier des temps, des lieux et des histoires de vie qui se télescopent parfois harmonieusement, parfois dans le désordre. La pression "morale" sur l'absent, la dette à payer vis-à-vis de ceux qui sont restés au pays et surtout pour "les siens" se traduisent par le besoin d'investir dans des projets de solidarité pour le pays d'origine : le "co-développement" est le prix à payer, la monnaie d'échange de la paix sociale. La question de la reconnaissance, déclinée sur tous les territoires en jeu, devient cruciale. Mais le "co-développement" dont nous rendons compte est aussi du développement partagé qui valorise

les mobilités, les échanges, les migrations. Son contenu diffère des politiques publiques qui emploient le même terme où ceux de "développement solidaire". Celui porté par les migrants subsahariens depuis bientôt cinquante ans se façonne au gré des solidarités, renforce les compétences des porteurs de projets, contribue à façonner une autre voie de la coopération entre les territoires des Nord et des Sud. Il valorise l'engagement de ceux qui, ici, sont discriminés, assignés aux périphéries des villes et contribue à rompre les clôtures sociales et spatiales, voire les "assignations à résidence" d'une fraction de la population vivant en France. Des ateliers de « couture » sont à l'œuvre, l'objectif étant de construire un espace migratoire unique et cohérent, il devient possible par des ancrages multiples dans les territoires de vie.

La *transition* s'applique aux associations "issues des migrations", elle rend compte de configurations territoriales qui se disent sur le mode du transfert de personnes ou d'éléments d'un lieu à un autre, matériellement, symboliquement. La relation s'établit dans les deux sens de circulation entre les deux territoires de leur espace de migration. Elle permet de décrire les liens qui s'instaurent à l'origine pour conserver une unité dans la communauté, par-delà la distance spatiale et temporelle. Elle se structure en "villages-bis", des associations de migrants et de parents migrants originaires d'un même village, d'une même commune, voire à des échelles nationales et sous-régionales à l'instar du Réseau des Associations Mauritanien en Europe. Le lien par translation, conjugué à un certain élargissement dépasse les catégorisations "hantées par le communautarisme". Même si certaines d'entre elles se sont constituées dès les années 1970, ces associations, souvent qualifiées de développement, ont acquis une légitimité en 1981. Avec l'extension de la loi de 1901 aux étrangers, les ancrages multiples deviennent visibles par la reconnaissance institutionnelle. Communauté villageoise reconstituée à l'échelle locale, le territoire investi dont on perçoit les limites, est historiquement les foyers avant de s'élargir aux cités dans le cadre du regroupement familial. Les jumelages, puis les accords de coopération décentralisée (loi de 1992) continuent de renforcer ces ancrages. L'exiguïté de ce territoire n'est supportable que parce qu'en parallèle co-existe un autre territoire quitté par choix ou par contrainte et pour lequel ils vivent en France. C'est dans ce lien que se construisent les relations sociales en fonction de solidarités familiales, d'amitiés et d'intérêts. C'est dans ce lieu que le « là-bas » est continuellement présent par l'activation des relations avec la famille grâce au téléphone, aux départs et aux retours d'un d'entre eux, aux nouvelles qu'ils rapportent, à l'organisation des caisses de solidarité, des transferts d'argent... Ce champ des solidarités de proximité construit le continuum social entre ici et là-bas malgré la distance métrique entre les lieux de vie.

La *conjonction* des territoires se distingue de la translation dans l'idée de définir un dénominateur commun à plusieurs espaces, à partir duquel et avec lequel travaillent les associations « issues des migrations » dans leur gestion de la distance. Une même échelle administrative locale peut ainsi être une courroie de transmission entre les territoires pour les associations. La coopération décentralisée entre collectivités territoriales est une manière pour les migrants de participer à un lien qui s'établit au niveau de leurs municipalités, de leurs régions, de leurs départements ou communautés de communes. Dans cette configuration les migrants s'installent dans une nouvelle posture : celle de "facilitateur" pour plus d'échanges entre "ici et là-bas". Cette *conjonction* concerne également la relation entre les espaces ruraux et urbains, elle s'est cristallisée dans les mémoires des membres d'associations sur le centre de formation agricole que le GRDR a géré jusque dans les années 1990 en Seine-et-Marne, à Ecoubly, lieu emblématique pour l'histoire institutionnelle, mentionné à maintes reprises dans les entretiens et débats où des membres du GRDR étaient présents.

Déjà présente dans la translation jusqu'à l'échelle continentale, et dans la conjonction par un espace-relais, la stratégie de *l'élargissement* met en relation le système migratoire établi entre bassin du fleuve Sénégal et France avec d'autres espaces. Par exemple, une entrée thématique à laquelle est confrontée une association peut amener à une mise en réseau au niveau mondial. C'est le cas pour l'Association des Ressortissants de la commune de

Sadiola en France (ARCSF). Concernée par l'installation d'une société d'exploitation qui extrait l'or du territoire de la commune, l'association a pu porter le débat à propos d'enjeux environnementaux et sanitaires au niveau international.

Dans les trois configurations spatiales par lesquelles les associations "issues des migrations" établissent du lien entre les territoires, dans les "formes locales de citoyenneté transnationale", une échelle n'apparaît qu'en creux : celle du national. Qu'il s'agisse de représentations statutaires de la citoyenneté, dans la lutte des collectifs de sans-papiers, et / ou de représentations normatives, par exemple dans la relation des habitants d'un foyer au quartier dans lequel il se situe (et encore, il s'agit d'une échelle locale), le rapport aux définitions françaises de la citoyenneté cristallise les tensions que les associations veulent dépasser par leurs actions.

Cette déclinaison en *translation / conjonction / élargissement* et le "local", mis en lien par la circulation migratoire, dépend malgré tout des politiques nationales. Dans ce contexte de multiples territoires, cette citoyenneté mise en avant est véritablement celle des formes d'engagement. C'est par le faire, l'agir dans le processus de développement local que se traduit la participation des migrants à la vie de la communauté dans les villages du bassin du fleuve Sénégal. Par répercussion, les partenariats mobilisés en France, et plus généralement les contacts noués les impliquent pleinement dans le jeu d'acteurs de la solidarité en France. Cette dimension active de la citoyenneté n'en reste pas moins confrontée à des injonctions normatives notamment dans la définition des registres "autorisés" et/ou préconisés de la participation, qui deviennent un enjeu de pouvoir et de reconnaissance. La perception de « ce que c'est qu'être citoyen » n'est pas teintée des mêmes connotations dans les deux lieux, et ne mobilise pas toujours les mêmes acteurs que ceux qui travaillent sur « ce que c'est qu'agir en tant que citoyen ». Cette distinction permet de saisir ce qui relève des dimensions juridique et normative de la citoyenneté, les papiers, le vote... (être citoyen) et ce qui relève de la pratique, de l'attitude ou du sentiment, notamment d'appartenance : "attitude civique", "sentiment d'utilité sociale et/ou citoyenne" (agir en tant que citoyen). Ces formes d'engagements ont pour conséquence, entre autres, de pointer les ambivalences de l'"intégration", par l'expérimentation de modes d'actions qui échappent (pour partie) à des catégories et registres d'intervention prescrits.

Les formes contemporaines de la citoyenneté sont conjointement redéfinies par les différents acteurs identifiés : institutions, opérateurs d'appui et bien entendu associations de migrants et de jeunesse. Les initiatives des migrants, des femmes et des jeunes participent de ces redéfinitions, non pas de façon isolée, mais dans les interrelations développées avec les autres acteurs. Il faut souligner ici l'importance de l'apparition du concept "d'égalité des chances" en France, qui est une des formulations des paradigmes actuels de l'action publique. Il se distingue du principe "d'égalité des droits" pendant longtemps principal fondement du modèle républicain de la citoyenneté. Visant à répondre aux décalages constatés entre égalité formelle et égalité réelle en induisant des logiques de rattrapage, cette évolution est révélatrice des enjeux contemporains liés à la question de « la discrimination positive », pour reprendre le titre d'un ouvrage de Gwénaëlle Calvès et plus largement de "l'intégration". Ces enjeux traversent les modes d'intervention du GRDR qui se situent fréquemment à un niveau d'intermédiation entre les acteurs migrants et respectivement les dispositifs publics de droit commun et ceux relevant du champ de "l'intégration" ou de l'immigration. En effet, les programmes du GRDR intervenant dans le champ de l'insertion sont soutenus à différents niveaux par les pouvoirs publics, d'une part dans le cadre de dispositif de droits communs (Agence Régionale de Santé, Fonds Régional de Développement de la Vie Associative du Conseil Régional Ile de France, Politique de la Ville, Fonds Social Européen) où sont privilégiées les entrées territoriales et où les publics cibles sont visés et identifiés au regard de leurs situations socioéconomiques (publics "précaires", quartiers "prioritaires") et, d'autre part, dans le cadre de dispositifs d'intégration, visant spécifiquement un public immigré (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté ; Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées, Fonds Européen d'Intégration). Au regard de cette dualité de l'action publique, le GRDR développe

une ingénierie consistant à articuler expertises thématiques liées à l'immigration et approche territoriale, à travers les mouvements associatifs et les dynamiques de développement local et de développement social urbain. Une des finalités visée étant la reconnaissance des migrants et des jeunes comme acteurs, tant en matière d'insertion ou d'intégration qu'en matière de développement des pays d'origine. Entre innovation sociale et reconnaissance institutionnelle, les initiatives des migrants se distinguent par leur caractère pluridimensionnel (articulation des temps de vie, articulation des territoires et des échelles, pluralité des domaines d'intervention : développement, culturel, social, économique, politique) qui autorise les recompositions entre appartenances multiples et formes originales de participation citoyenne.

Les identités citoyennes des agents rencontrés dans les associations « issues des migrations » font écho à la tension entre individuation et appartenance présente dans la notion de citoyenneté. Le rapport vertical entre un individu et l'Etat dans la conception statutaire de la citoyenneté en France, qui requiert une capacité à s'abstraire d'appartenances, en est une composante. Les positions citoyennes adoptées ou tues par les membres d'associations que nous avons rencontrés oscillent entre la « double absence » mise en lumière par A. Sayad et une double présence énoncée de façon volontariste. L'une et l'autre s'interpénètrent en permanence, la circulation est continue entre identités ressenties et affirmées. La question de la reconnaissance sous-tend, encore une fois, les processus en jeu. Selon les profils des membres d'associations, l'absence se matérialise de différentes façons. Face à la citoyenneté statutaire, l'objet des « papiers », la régularisation est considérée comme une étape indispensable pour peser dans l'espace public. La focalisation sur ces documents écrits, par lesquels les personnes sont caractérisées dans un nom devenu commun (*sans-papiers*), donne lieu à la constitution de collectifs, et participe au premier plan à la remise en question des frontières de la citoyenneté. Pour certains primo-arrivants réguliers ou régularisés, la question de la nationalité remet en jeu les définitions de la citoyenneté statutaire. La configuration d'une famille dans ou hors de l'espace national d'installation semble un critère incontournable pour l'obtenir. L'appartenance à la communauté nationale par la nationalité nécessite une adhésion de la part de plusieurs membres de la famille. La détention ou l'obtention d'un statut ne réduit pas la charge d'extranéité apposée aux membres d'associations « issues des migrations » pour autant. La citoyenneté normative appose le filtre d'appartenances ethniques, assigne à certaines identités. L'expression « *citoyen français à part entière* » revient de façon systématique dans les discours des enfants nés en France, dont les parents sont originaires d'Afrique subsaharienne. Elle traduit une volonté de reconnaissance de leur présence ici, en opposition aux normes véhiculées dans lesquelles ils ne sont pas reconnus / ne se reconnaissent pas. Les difficultés qu'ils rencontrent pour se « nommer » découlent également de leur expérience sociale au quotidien, dans laquelle ils sont encore et malgré tout perçus comme « ineffablement » étrangers. Ces personnes tentent à la fois de classer et d'exprimer les dimensions complexes et diverses de leurs expériences, de leurs choix et de leurs positions, ce qui comprend des dimensions personnelles et genrées, des identifications attribuées, des liens revendiqués avec leurs lieux de naissance et de vie autant qu'avec celui de leurs parents (ce dernier étant parfois choisi, parfois imposé ou fortement suggéré par des adultes). Lorsqu'ils hésitent ou proposent une variété de termes (« franco-africain », « euro-africain », « franco-sénégalais », « franco-malien » par exemple), ils essaient de traduire simultanément une volonté et un droit à être « différent », et un état de fait et un droit à être « égaux ».

Le GRDR lui-même semble confronté au même type de difficultés, ses différents rapports et documents mentionnant « enfants de migrants », « immigrés et leurs familles », « jeunes d'origine immigrée » « jeunes issus de l'immigration » ou « deuxième génération » ; ces termes révèlent le point de vue initial de l'association, partenaire de structures mises en place par des parents primo-arrivants. L'évolution de l'accompagnement a suivi l'évolution de la migration, depuis les regroupements familiaux des années 1970.

Les migrants subsahariens ont construit leurs conditions spatiales d'existence après avoir appris les pratiques des lieux du pays d'accueil. Pour survivre ou vivre mieux, ils composent avec elles, mais ils vont aussi puiser dans leurs ressources pour favoriser cette installation : il s'agit effectivement de faire "sa place": "En effet, s'interroger sur la place des migrants traduit la difficulté qu'ils ont toujours eue à définir leur place et à être reconnus à part entière. N'y a-t-il d'ailleurs pas un paradoxe à s'interroger sur la place des migrants, eux qui par définition se déplacent et sont en constant mouvement? Il s'est agi progressivement de prendre sa place, autrement dit d'affirmer et d'assumer une double appartenance aujourd'hui qualifiée de "citoyenneté transnationale". Par leurs circulations, les Subsahariens installés en France ont construit leur place à leur manière, par de l'engagement et la quête incessante d'une ascension sociale spécifique. Etre reconnu là où ils vivent pour ce qu'ils font pour l'ailleurs. Cette "lutte des places" est la traduction d'une affirmation citoyenne. Sa compréhension oblige à pointer les liens entre les espaces discontinus et les dépendances spatiales.

Le migrant subsaharien est donc bien à l'épreuve de l'espace, mais il a à sa disposition des ressources qui proviennent de son espace migratoire personnel, il cherche à articuler les lieux, le "ici" et le "là-bas". L'expérience migratoire le dote de nouvelles compétences acquises dans et par les ressources que lui procurent ses différents lieux de vie. Sa spatialité est donc construction, elle est le contenu d'une enveloppe normative en perpétuelle redéfinition où il se bat pour exister et être reconnu pour ce qu'il fait et est : un circulant engagé qui travaille à améliorer ses conditions de vie et celles de ceux qui l'entourent. Cette citoyenneté extraordinaire se fabrique par et dans des actions multi-situées. L'acte migratoire n'est plus seulement rupture ou drame, mais il est aussi une ressource positive où expériences et apprentissages se transforment en compétences.